VOL. XLVI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 3 OCTOBRE 1917 No. 48

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
Le Manitoba
42 AVENUE ... VENCHER
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Téléphone ... 3377

SIR LOUIS TAILLON

Sir Louis Taillon, toujours mieux connu par nos gens sous le nom de l'"Honorable Taillon" vient de célébrer le 77e anniversaire de sa naissance.

A cette occasion tous les journaux du Canada lui présentent leurs hommages. *"Le Manitoba"* ne saurait rester en arrière.

Ici nous lui devons nos hommages et notre reconnaissance. Hommages à la vie longue et digne de ce vétéran de la politique canadienne. Reconnaissance profonde et entière de la population française et catholique de l'Ouest pour l'affection profonde, l'intérêt constant et le dévouement sans bornes qu'il n'a jamais cessé et ne cesse encore de porter aux causes qui nous sont les plus chères. C'est donc de tout coeur que nous lui disons, longue, très longue vie.

L'USAGE DU FRANCAIS

(La Presse)

Les fanatiques qui cherchent par tous les moyens à supprimer l'usage du français dans Ontario et les autres provinces du Dominion, apprendront avec stupeur que les commissaires d'écoles de la cité de Westmount ont décidé de donner une nouvelle impulsion à l'enseignement de la langue française dans toutes les institutions soumises à leur juridiction.

C'est que l'on a compris l'importance et la nécessité, même au point de vue pratique, qu'il y a pour tout Canadien de parler les deux langues principales dans un pays où se trouvent établies deux grandes races d'origines différentes. Ce n'est plus une question de sentiment, c'est une question d'affaires.

Pour ne pas faire montre de ses sentiments, notre concitoyen de langue anglaise ne peut s'empêcher de ressentir son infériorité, lorsqu'il se trouve en contact avec des Canadiens-français, qui, eux, pour la plupart, parlent l'anglais avec facilité. C'est pour obvier à cet inconvénient que les autorités scolaires de la municipalité voisine ont décidé de mettre leurs élèves en état, non seulement de comprendre le français ou d'en connaître les règles, mais, de plus, de les rendre capables de parler cette langue couramment.

Les effets de cette démarche ne sauraient tarder à se faire sentir d'heureuse façon au sein de notre population. Trop longtemps, citoyens de langue franaise et de langue anglaise ont vécu côte à côte, sans se connaître. L'anomalie s'est surtout manifestée dans les grands centres, et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que cette mésintelligence a de beaucoup retardé le développement de la métropole.

Le mouvement de cohésion semble être lancé pour de bon, et, malgré les adversaires irréductibles, parce qu'ignorants de la langue franaise, ce mouvement gagnera toutes les provinces, pour le plus grand bien du Canada. Le geste des commissaires d'écoles de Westmout est destiné à avoir une portée considérable.

La question de l'Alsace-Lorraine

Après la guerre de 1870, on entendait les Allemands s'écrier: "Il n'y a plus de question d'Alsace-Lorraine... Nous nous lèvrions tous comme un seul homme, pour défendre la conquête de la dernière guerre."

En France non plus, il n'y avait plus de question d'Alsace-Lorraine. C'était un vol à main armée, dont on parlait peu; mais on y pensait beaucoup. A Paris, au pied de la statue de Strasbourg, c'étaient des manifestations incessantes d'affection, de regrets, d'espérance. De toutes parts, dans nos villes, dans nos villages, on donnait à des places, à des avenues, les noms aimés de Strasbourg, de Metz, d'Alsace-Lorraine... Depuis, jamais notre peuple n'a toléré l'idée d'un rapprochement, d'une entente avec la nation de proie qui l'avait dépouillé. L'accès de notre Bourse a été fermé aux valeurs de l'Allemagne; la réception à Paris d'un souverain, d'un prince allemand aurait soulevé des orages.

Et, cependant, ce n'est pas pour l'Alsace-Lorraine que la France a mis l'épée au clair en 1914. Elle s'est levé vaillante, prête à tous les sacrifices, pour se défendre contre l'ennemi séculaire acharné, qui voulait la "saigner à blanc", lui arracher de nouvelles provinces, de nouveaux milliards.

Bientôt, les hordes allemandes se sont ruées, traîtreusement, sur la malheureuse, héroïque Belgique, puis sur nos départements du Nord, au milieu d'atrocités inouïes,—ne l'oublions pas, quel que soit le déguisement politique que va prendre l'Allemagne—aux acclamations enthousiastes de tout son peuple.

Oui, tout le peuple allemand, sans exception, a exulté au récit de ces sinistres orgies, de ces ignobles brutalités, de ces pillages, de ces incendies, de ces vols, de ces tueries de femmes, d'enfants, de vieillards... C'était la guerre! C'était la loi du plus fort, le *Faustrecht*,— le droit du poing. C'était la réalisation du rêve caressé par tout Allemand: *Frankreich muss zerschmettert sein*. La France doit être écrasée, fracassée!

Le péril était effroyable. La préparation à la guerre de l'Allemagne était complète, formidable. Son énorme armée passait pour invincible; son "grand état-major" pour impeccable, inimitable. Le monde entier nous a crus perdus quand, après Charleroi, les masses allemandes poursuivirent vers Paris leurs marches triomphales, "irrésistibles". Il a crié au miracle quand elles se sont brisées contre les vertus de race, d'héroïsme inouïe nos soldats, contre la vaillance, les talents, l'admirable dévouement de nos officiers, de nos généraux, contre la maîtrise du maréchal Joffre.

Depuis ces mémorables journées de la Marne, nos armées n'ont cessé de lutter, de riposter vaillamment, énergiquement aux attaques violentes, acharnées, furieuses de l'Allemagne. Et c'est au bout de trois ans de combats, de sanglants sacrifices, lorsqu'à force de persévérance, de vaillance, de patriotisme, nous sommes arrivés, avec l'aide de nos alliés, à être près d'en finir avec cette nation de proie, de crimes, qu'on oserait nous dire qu'il y a une question d'Alsace-Lorraine, que l'Alsace-Lorraine ne nous sera rendue qu'à la suite d'un plébiscite.

Ceux qui ont fait cette proposition ignorent tout de ce qu'est l'Alsace-Lorraine, de ce qu'elle a été depuis 1870.

Après la belle manifestation, à l'Assemblée de Bordeaux, des derniers députés français de nos deux provinces, ce fut, pendant vingt ans, l'attitude inoubliable d'attachement à la France, de protestation contre l'annexion allemande de toutes les populations alsaciennes-lorraines qui ne cessaient d'envoyer au Reichstag des députés n'ayant d'autre mission que de renouveler à Berlin la protestation solennelle de Bordeaux.

Puis, quand la France parut les oublier et s'occuper surtout de ses colonies, de ses discussions intérieures, les Alsaciens-Lorrains ouvrirent avec fermeté, ténacité la lutte, pour conserver tout au moins leurs coutumes, leurs traditions, leurs moeurs, leur autonomie. L'attitude fut alors différente dans les deux provinces.

En Lorraine, ce fut la résistance froide, fière, réservée, silencieuse, qui signifiait nettement aux Allemands: "Nous n'avons ni la même langue, ni les mêmes moeurs, ni les mêmes souvenirs. Jamais nous ne pourrons sympathiser avec vous, car il faudait cesser, d'être nous-mêmes."

Il en a été tout autrement en Alsace, où la lutte prit des allures batailleuses, gouailleuses. Cela tient à ce que les Alsaciens savent mieux, depuis de longs siècles, ce que vaut l'Allemand. Après la dislocation de l'empire de Charlemagne, leurs ancêtres ont été versés dans le lot germanique; ils sont restés, pendant plus de sept cents ans, en contact permanent, forcé avec l'Allemand, et ont légué à leurs descendants plus qu'un manque de sympathie, de la répulsion pour l'Allemand. Avant 1870, quand deux Alsaciens se querellaient, l'injure décisive était: "Besch en Schwob!"—Tu es un Allemand, un "Boche".—Et alors, ce fut les coups, la lutte.

Ce sentiment de répulsion pour l'Allemand est chez eux instinctif. Il tient à leur race. Les Alsaciens descendent incontestablement des Gaulois d'avant-garde que Jules César a trouvés sur les bords du Rhin, dans la vallée de l'Ill, et qui étaient chargés de lutter contre les incursions germaniques. Ils ont été conquis, dominés par les Allemands pendant de longs siècles, ils ont été obligés, pour se faire comprendre, d'abandonner leur langage celtique et d'apprendre la langue de leurs conquérants; mais ils ont toujours soigneusement évité de se mêler à eux. Ils sont restés eux-mêmes. Leur âme est restée gauloise.

N'est-ce pas d'une façon analogue que les choses se sont passées en France? La longue occupation romaine, l'invasion des Francs ont modifié, perfectionné nos institutions, nos coutumes, notre civilisation. Notre langage est passé successivement du celtique au roman, au franco-roman, au français; mais l'âme du peuple est restée la même, l'âme gauloise généreuse enthousiaste de liberté, de vaillance, peu portée à la discipline, à la prévoyance, mais "chantant clair" et pleine de bone sens railleur.

L'âme de l'Alsace n'est pas autre, malgré son patois germanique. Et même ce patois a été bien utile après 1870, à notre chère province, non seulement pour protester contre ses oppresseurs, mais pour les railler ouvertement, pour se moquer de leurs maladresses, de leurs lourdes exagérations, de leur raideur, pour en rire franchement, avec son vaillant, éminent député de Colmar, l'abbé Wetterlé, avec ses artistes préférés Zislin et Hansi, qui sont maintenant au milieu de nous, et dont toute notre nation apprécie tant l'esprit et de coeur, à la fois si alsacien et si français.

Cette attitude a été mise en relief par le fameux incident de Saverne, qui a éclaté quelques mois seulement avant la grande guerre. Les impertinences stupides grossières d'un sous-lieutenant prussien à l'égard de l'Alsace et de la France avaient été approuvées par le parti militaire prussien, et finalement par l'Allemagne entière. Toute l'Alsace, sans exception, fut debout, frémissant d'indignation, et en même temps haussant les épaules, pouffant de rire, devant certaines mesures lourdement grotesques, prises à Saverne par les autorités militaires allemandes.

Par contre, quel enthousiasme chaud, vibrant, quand un événement quelconque, grand ou petit, permettait à la population alsacienne de montrer ses sentiments pour son ancienne grande patrie; quand une musique, une fanfare passait en jouant un air français; quand apparaissait sur la scène un uniforme français; quand les étudiants de Strasbourg défilaient têtes nues devant la statue de Kléber; quand on inaugurait un monument rappelant les héros français de 1870; quand, le 14 juillet, on pouvait aller à Belfort, à Nancy, applaudir le défilé de troupes françaises!... C'était un délire.

Voilà le coeur des Alsaciens! Et la France leur demanderait ce qu'ils pensent ce qu'ils veulent! Allons donc se sont nos frères, ses enfants. Elle leur ouvrira les bras, dès que la victoire le lui permettra. En imitant l'exemple de son grand roi Louis XIV, elle leur adoucira par tous les moyens possibles les passage du régime administratif lourd, inflexible, mais régulier de l'Allemagne, aux institutions de leur ancienne patrie; tout en les laissant libres de se débarasser eux-mêmes, quand ils le voudront, de leur déguisement allemand.

La France reprendra l'Alsace-Lorraine, au même titre que ses départements du Nord. Et elle songera aussi espérons-le, à assurer la stabilité de la paix, en élargissant le domaine des mines de fer et de charbon indispensables à sa défense, et en prenant des mesures tout au moins militaires, pour que la rive gauche du Rhin ne reste pas à la merci des Allemands, et cesse d'être une source d'inquiétudes, de périls, pour l'Alsace-Lorraine, pour notre pays, pour l'humanité.

GEN. ZURLINDEN.

—*Le Gaulois.*

LES PRESERVES DE LA JUSTICE

Bref, on dansait le tango à Deauville, et sur d'autres plages du Calvados, et ailleurs. On ne le danse plus: c'est assez, voire c'est beaucoup trop qu'on l'ait dansé! Il y a là quelque chose de vilain, de honteux, qu'on supprime, et dont c'est dommage qu'on ne puisse pas supprimer le souvenir. Combien sont-ils, ces danseurs? Très peu nombreux, sans doute; comme aussi, dans Paris, les gens qui s'amusent ne sont qu'une très petite minorité, mais si voyante. Assurément, ce n'est pas ça qui empêche que la France ait eu, pendant la guerre, une belle tenue: c'est ça pourtant qu'on n'évite par de remarquer, avec chagrin: cette fausse note détruit la parfaite musique des âmes bien accordées dans la douleur et la digne énergie.

Ces frivoles, d'où viennent-ils? On se plait à supposer qu'il y ait parmi eux une quantité de neutres et qui n'ont pas perdu l'habitude de chercher leur plaisir chez nous. Il faudrait inviter ces voyageurs à changer leur itinéraire, ces années-ci. Mais ils font marcher le commerce? Ma foi, si le commerce du plaisir ne marche pas, ces années-ci, tant pis! Il a si magnifiquement marché, naguère, qu'il a dû réaliser des économies. Il peut vivre sur ses économies, en attendant les jours meilleurs. Et tant pis pour lui, principalement! On connaît d'autres victimes de la tribulation, plus honorables et plus touchantes.

Mais ne nous flattons pas; c'est trop commode aussi, d'attribuer à des étrangers n balade ce qui chez nous n'a point un joli air. Ne fermons pas les yeux à l'évidence: nous avons des compatriotes, en petit nombre, que la guerre n'a point touchés, modifiés, que la gurre n'a point avertis de ne plus rire. Savent-ils que la guerre n'est pas terminée? Se rappellent-ils qu'elle a éclaté les premiers jours d'août 1914?... S'ils l'ont oublié, ce n'est pas par faute d'avoir eu peur, le lendemain de Charleroi et quand l'invasion menaçait leur sûreté. Le pays a été splendide, sous la menace: tout le pays, moins eux. Car ce sont les mêmes qui alors cédaient à la panique et cèdent maintenant à leurs velléités joyeuses. Maintenant, ils sont tranquilles, fêtent leur salut et ne songent point à en remercier les soldats qui, depuis trois ans passés, continuent de les sauver quotidiennement, par un effort terrible et de toutes les minutes.

La meilleure façon de remercier les soldats, c'est de leur venir en aide, ainsi que font tant d'oeuvres intelligentes et actives. Mais tout le monde ne peut pas travailler dans les oeuvres; non: quel encombrement! Et surtout, ces gens qui ont envie de danser le tango, les oeuvres n'ont pas besoin d'eux: qu'est-ce qu'elles tireraient de tels imbéciles? De sort que ces imbéciles sont, en quelque manière, des badauds sans ouvrage. Peu s'en faut qu'ils ne réclament, plus que votre indulgence, votre pitié. Ayez pitié de notre inutilité désoeuvrée!... J'entends un moraliste qui, sans illusions, les défend:—Laissez-les! Ce sont des malheureux, des condamnés au plaisir forcé à perpétuité. Ils ne vous serviraient à rien; du moment que vous n'allez pas les mener chez l'équarrisseur, laissez-les purger leur condamnation ridicule. Pendant qu'ils dansent, ils ne font pas ce qu'ils feraient. Que feraient-ils? Du pessimisme, comme on fait de la fièvre typhoïde; ils feraient du pessimisme contagieux!

Au bout du compte, je ne sais pas si l'on n'a pas eu tort de redouter à un tel point toute espèce de pessimisme. Je ne sais pas si l'excès de confiance qu'on a entretenu dans le pays avec un soin méticuleux n'est aucunement coupable de cette futilité qu'on observe en divers endroits. Il ne fallait pas d'alarmistes, évidemment. Mais aussi l'on n'aurait pas dû donner à la population badine ce trop facile sentiment de sécurité, dont elle abuse. En réalité, nous serons sauvés: nous ne le sommes pas. Nous sommes sauvés au jour la journée. Le reste n'est, et ne sera jusqu'à la fin, qu'une espérance, plus forte et plus légitime sans cesse. Voilà peut-être l'idée juste et l'authentique vérité, qui vaudrait mieux que tant de vagues certitudes et qui mettrait à la raison les danseurs et leurs camarades.

Les danseurs et leurs camarades ne se divertissaient pas, quand les Boches n'étaient pas à trente kilomètres de Paris. On ne peut pourtant pas savoir toujours les Boches à Compiègne, pour obtenir que ces gaillards sentent la guerre! Dites-leur que, même éloigné, le péril dure et que, si nous n'avions pas la victoire, ils ne danseraient plus jamais.

Seconder les soldats? Impossible! Au moins, ne les offensez pas. Il paraît que, dans une aimable station d'été, il y avait un hôpital et un casino: deux maisons de société, l'une pour les soldats blessés, l'autre pour les touristes ennuyés. Est-ce l'hôpital qui attristait le casino? ou bien le bruit du casino troublait-il le sommeil ou l'insomnie de l'hôpital? Toujours est-il qu'afin d'épargner aux blessés le spectacle d'une gaieté insouciante, on a supprimé... qu'est-ce qu'on a supprimé?... l'hôpital!

On m'a dit que dans plusieurs villes de France, et qui ne se trouvent pas au nord de Paris, la vie a pris, ces temps derniers, tant d'allégresse que, comparé à elles, Paris semble une ville du front. C'est une merveille. Et l'on m'a dit qu'à Londres ce n'est pas cela du tout; qu'à Londres vous ne verriez pas une femme élégante,—au sens médiocre et détestable que la sottise prête à ce mot:—le chic est de renoncer au chic et de montrer qu'on a sacrifié le colifichet, se prive très volontiers pour d'autres peinent davantage, et qu'on n'est pas en train de baguenauder. C'est bien! Pourquoi donc en est-il autrement chez nous?

Répétons-le: s'il en est autrement chez nous, ce n'est qu'en surface, en apparence, et du fait de quelques étourdis. La nation n'a point manqué à ses devoirs, à son bel usage, à ses traditions délicates. Les étourdis n'en sont que plus intolérables: on leur en veut, à bon droit, de gâter l'aspect de la nation. Mais que faire, pour se débarrasser d'eux? Les rassembler, dans un canton lointain, dans une bourgade isolée? Leur installer, à l'écart, une sorte de camp de concentration, méprisable et délicieux, où ils auraient leurs casinos, leur gaudriole et leur gourmandise, un begne de luxe et de plaisanterie? Ils seraient trop contents et ne mériteraient pas cette infamie agréable. D'autre part, ce ne sont pas les remontrances qui les convertiront à la décence. Et qu'est-ce qu'on peut dire à des Français que ne tourmente ni la guerre, ni l'invasion, ni la pensé de toute la souffrance qui, sur la ligne de bataille et à l'arrière, martyrise des milliers de Français, depuis trois ans, pour combien de temps encore?

Nous avons eu des victoires: nous n'avons pas illuminé. Au lendemain de la victoire de la Marne, le conseil municipal s'est demandé si Paris n'allait pas illuminer. Joffre, consulté, répondit: "Non; nous avons eu trop de morts!" Nous avons plus de morts, dans le passé, dans l'avenir aussi. C'est la raison pourquoi nous ne célébrons pas nos bonheurs patriotiques. Mais alors, ne permettons pas à des fous d'accrocher leurs lampions en l'honneur de leurs félicités particulières.

ANDRE BEAUNIER.

PETAIN GRAND-CROIX

L'histoire de la conservation de Verdun est la plus pathétique du monde si on la conçoit dans le petit nombre des jours et des nuits de février 1916 ou les destinées hésitèrent. Il y eut là des actes d'où tout dépendit et qui dépendirent de la décision d'une heure, d'une minute dans une forte tête et dans un grand coeur. Lorsque le général de Castelnau, survenu dans la nuit tragique reconnut, contre tous les rapports et tous les calculs que Verdun pouvait être sauvé, ce grand chef vit aussi que le salut ne pouvait être opéré par un commandement incompétent. Il se résolut donc à l'un de ces actes de volonté héroïque où l'énergie et le génie de l'homme s'élèvent au-dessus des lois qu'ils possèdent le mieux et, au nom d'une loi plus vaste, osent tout: en pleine action, contre les plus fameux principes de la guerre, il changea le commandement. C'est que le nouveau chef avait fait ses preuves. Il s'appelait Pétain, le risque couru était limité par des dons suprêmes, servis encore par le rayonnement de ce genre de popularité militaire qui s'appelle la confiance de la troupe, effet direct de l'autorité du chef.

Pétain sut résister. Ce fut le noeud de la tragédie sanglante. L'Allemand fut d'abord arrêté et fixé. Alors commença l'oeuvre d'art. Autant, à l'heure critique, il avait été déployé de génie et d'héroïsme, autant il fallut mettre en ligne de patience, de méthode, d'effort régulier pour se maintenir et ensuite pour organiser pour rendre possibles les bonds graduels qui élargirent et reconquirent nos positions. Cela a pris dix huit mois. Je demande à ceux qui, depuis vingt ou quarante ans bourrent les crânes avec la fable de notre légèreté ou de notre instabilité nationale, a ceux qui nous peignent comme un frivole, étourdi, incapable de se fixer, je leur demande ce qu'ils pensent de l'opiniâtreté de Pétain et de l'endurance de ses soldats. Des héros, certes. Mais ces héros-là sont, depuis vingt siècles les premiers défricheurs de la terre et de la mer, et nul peuple ne sait comme eux recommencer le même sillon avec le bec de la charrue ou la proue du vaisseau. Cette guerre a mobilisé la nation. Elle a donc mis en ligne le total de nos forces héréditaires.

Voilà grand choix de la Légion d'honneur celui que M. Painlevé appelle dignement "le défenseur de la ville inviolée." La "joie profonde" du ministre sera la joie de la France entière, reconnaissante au général Pétain d'avoir accru, ou, pour mieux dire, éclairci la notion que le monde avait de l'honneur français. N'en séparons pas les deux éléments essentiels tous les deux nécessaires: l'un fait d'impétuosité valeureuse, l'autre d'constance stoïque, l'un tout élan et tout furie, l'autre tout raison. Ce ne sont pas là contradictoires, mais complémentaires. Tous les esprits qui ont quelqué expérience historique ou littéraire de notre passé le savent bien, rien n'est si fortement ni authentiquement propre au caractère essentiel des races française que ce mariage organique des lumineuses vertus de l'esprit avec les saintes puissances du coeur. L'un des traits distinctifs de l'art français est là. Il est naturel de le retrouver dans notre art militaire

CHARLES MAURRAS.

QU'EN RESTE-T-IL

(L'Evénement)

Décidément, le diable n'a pas les cornes aussi longues qu'on le dit, et cette mesure de la conscription sélective ne sera pas le cataclysme que l'on pensait.

Que d'yeux vont se dessiller et commencent déjà à voir plus clair.

On a encore dans les oreilles les échos des criailleries des libéraux, quand le premier ministre présenta sa mesure. Le peuple, non sans quelque raison, un instant fut effrayé. N'écoutant que leurs mesquines ambitions politiques, libéraux et "antis" de toutes couleurs, faisaient des prodiges inouis d'imagination pour l'effrayer davantage.

Et l'on en vint, un jour, à croire sérieusement et à faire croire que la mesure passée, des militaires armés se rueraient partout dans les campagnes, pénétreraient dans les demeures et arracheraient brutalement aux bras des mères éplorées les fils tremblants qu'ils revêtiraient sur-le-champ, devant les parents horrifiés, ou bien de la camisole du forçat.

Que l'on consulte certains journaux de la campagne des mois de mai et de juin et même tel et tel grand journal soid-disant sérieux des villes, et l'on verra que ce que nous rappelons n'est pas du tout de l'imagination. Nous avons relevé dans le temps quelques-unes de ces inepties débitées sur des places publiques et imprimées dans des journaux.

Aujourd'hui que le calme s'est fait, que la réflexion a accompli une partie de son travail, surtout dans les milieux où l'on se montrait le plus effrayé, on est tout étonné de la bénignité de cette mesure qui n'a pas même le caractère de la plus débonnaire des formes de conscription. C'est à peine si, vraiment, l'on s'apercevra de sa mise en vigueur.

Ce furent de nouvelles criailleries, d'autres violentes protestations quand on annonça l'établissement des tribunaux d'exemption. "Antis" et libéraux, qui, sur les hustings, qui, dans les journaux, évoquèrent un autre mode de persécution et d'injustice. Avant même de connaître le premier mot de la composition du personnel de ces tribunaux, on dénonça avec une violence ridicule, ce que l'on appelait le favoritisme odieux du gouvernement. A en croire ces faux prophètes, tous les bleus allaient être exemptés, tous les libéraux seraient conscrits; des juges d'exemption, c'était une fable; il n'y aurait dans ces tribunaux que des créatures ou des instruments du gouvernement qui saurait les manier comme il l'entendait; enfin, au lieu de ces tribunaux on eût préféré une levée en masse, sans exemption, sans exception, comme le voulait sir Wilfrid Laurier en 1904.

Et ceci n'est encore nullement exagéré; que l'on ouvre encore ici les journaux du temps.

On entrevoit aujourd'hui la qualité du personnel de ces tribunaux: les maires de chaque municipalité, c'est-à-dire les personnes les plus respectées, les plus sérieuses, les plus expérimentées, celles qui connaissent le mieux ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas dans leur circonscriptions respectives; les maires, conservateurs ou libéraux ou nationalistes, qui seront aidés, chacun d'un autre personne de la paroisse, tout aussi respectable, tout aussi estimée; ou bien, dans les villes, ces bons vieux notaires, qui à force d'urbanité et de courtoisie, sont devenus les idoles des populations au milieu desquelles ils vivent. Et ces personnes-là auront été choisies par des gens désignés non pas seulement par le gouvernement, mais aussi par le chef de l'opposition qui a fait, disons-le en passant, un choix aussi juste que sage.

Et que ne criait-on pas encore, il n'y a pas si longtemps: toutes les usines seraient fermées faute de bras, les chemins de fer arrêtés faute d'employés, les campagnes dépeuplées; toutes les industries taries. Dans les fermes, sur nos belles terres, il n'allait rester que des vieillards débiles, des femmes sanglotantes et de faibles enfants.

Enfin, c'était l'abomination de la désolation. On vidait les séminaires, on fermait les presbytères et tous les membres de notre clergé, sac au dos, prenaient le chemin des tranchées.

Encore une fois, que l'on ne crie pas à l'exagération; tout cela s'imprimait et se disait, il n'y a pas un siècle.

Que reste-t-il aujourd'hui de tant de si énergiques expressions d'inepties Qu'en restera-t-il plus tard? Une réputation douteuse pour la province de Québec et les Canadiens-français.

Un bonus de 15 p. c. chez Ogilvie

Les directeurs de la "Ogilvie Flour Mills Co., Ltd." ont déclaré un bonus de 15 pour cent sur le stock commun tout en comprenant le dividende régulier qui est de deux et demi pour cent pour le premier quart de l'année finissant le 31 août. Pour la même période de temps l'an dernier la compagnie a déclaré un bonus de 4 pour cent. Ceci compléta le dividende régulier de 8 pour cent donnant ainsi à ceux qui détenaient des parts 2 pour cent par année. Hors des profits des années passées, avec le présent dividende de dix pour cent les actionnaires recevront 25 pour cent en tout. L'état financier de l'an dernier ne sera pas rendu public avant la prochaine réunion annuelle qui aura lieu le mois prochain. Il est cependant permis d'entrevoir un bonus qui sera plus que favorable. Il ne pourrait en être autrement dans les circonstances. Les moulins de la compagnie ont été constamment en opération et les prix n'ont fait que monter, ce qui fait qu'elle a dû réaliser de grands bénéfices.

Les actionnaires de la Compagnie Ogilvie font aussi de très grands bénéfices avec leur politique de conservation depuis deux ans: bien entendu en ce qui concerne les dividendes. L'ancienne distribution de 8 pour cent a trop longtemps existé pendant que des profits auraient été entièrement justifiés soit au point de vue du taux régulier ou des extras.

La compagnie Ogilvie ne s'occupe pas exclusivement de la fleur; elle a cette année agrandie son établissement et donne une attention toute particulière au commerce du blé-d'Inde et du grain; si l'on ajoute à tout cela la construction d'immenses entrepôts, il est facile de constater qu'elle n'a pu faire autrement que de réaliser d'énormes bénéfices. La capacité d'emmagasinage de la compagnie est suivant les derniers chiffres de 10,335,000 boisseaux.

Une parole de Lincoln

Parmi tous les mots de Lincoln, un des plus saisissants, c'est celui qu'il prononça en entrant à la présidence, et que voici à peu près: "Avant de me faire renoncer à mes devoirs, on *m'assassinera sur place*". Il parlait ainsi parce qu'il y a dans tous pays, aux heures graves, un complot permanent contre le chef qui tient le gouvernail. La plus belle de ses proclamations, c'est ce qu'il rédigea peu avant d'être assassiné et qui clôt à la fois la guerre civile et sa propre vie:

"Ne triomphons pas quoique nous soyons vainqueurs, mais agenouillons-nous, humbles devant Dieu. Peut-être a-t-il voulu que nos visions couler autant de sang que nous avions fait couler de larmes par les lanières de nos fouets sur les épaules nues des esclaves, par les marchés où nous arrachions les enfants noirs des bras de leur mère. L'humanité sied toujours au vainqueur, surtout quand il a été le champion de Dieu dans le triomphe d'une grande cause, comme celle de la liberté du genre humain."

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

QUATRE IMAGES

J'aime à rassembler ici quelques-uns des beaux traits de nos hommes de guerre, ou de ceux et de celles qui travaillent à l'arrière; je me fais montreur d'images, ayant eu plaisir à les contempler, quand elles m'ont été présentées, —un ami, un soldat que je rencontre, une lettre de l'immnse courrier,—et sachant le réconfort qui nous vient de l'exemple. Il nous le faut; notre faiblesse a besoin de ce coup de vin dans la fatigue du jour; il est bon de regarder les plus braves, les plus purs, et d'augmenter en nous cette conviction, génératrice d'espoir, qu'il n'y a point d'élite, dans le monde, qui soit pareille à l'élite de France.

Voici, pour aujourd'hui, quatre images, qu'encadrent quatre paysage différents.

Il y avait donc au Canada, en 1914, un jeune colon français qui s'appelait Marcel Dugas. Il était parti de France en 1906. Enthousiaste, extrêmement énergique, dégoûté—je le comprends—de la vie sédentaire, morne et maigre, qu'il aurait pu vivre dans un bureau, il s'était juré de vaincre tout obstacle, et d'être un jour propriétaire d'une grande ferme, de s'y marier, d'y faire souche d'honnêtes gens qui travailleraient avec lui, chez lui, en liberté. La fin de l'été et le premier automne, il les passa dans la ferme d'un fermier canadien de la Saskatchewan, où il fit le rude apprentissage de la culture en pays neuf; l'hiver suivant et celui de 1908, chez un avocat de Moose-Jaw, petite ville bâtie au croisement de deux lignes du chemin de fer du Pacifique, et ce fut pour lui le second apprentissage, celui de l'anglais. En mai 1909, moyennant un prix minime, il reçut enfin, du gouvernement canadien, la concession prévue par la loi, les 64 hectares de sol nu, inculte, désert, qu'il se hâta d'entourer de fils de fer, pour marquer ses limites. Il était propriétaire, mais seul, à 80 kilomètres de toute habitation, sans autre abri que la tente de toile qu'il apportait. Mais il se dit que c'était déjà beaucoup de ne pas avoir l'avenir barré par les compétitions, de ne pas payer d'impôt, —ou si peu,—et de vivre à sa guise, et il commença de défricher, puis, l'hiver approchant, il fallut bâtir la maison. Maison de troncs d'arbres, comme celles qu'il avait vues, et qu'il ne voyait plus. Autour delui, la nappe de terre, à peine ondulée, ressemblait, jusqu'à l'horizon, à une mer calme et figée, couleur de foin pourri, c'est-à-dire d'un gris sale. Dans sa charrette, ayant mis quelques provisions, il partait pour plusieurs jours, finissait par atteindre un bois, et revenait avec un chargement. Un an plus tard, la case étant solide et le défrichement en train, il épousait une Parisienne, dont le frère, lui aussi, s'était fait colon, et habitait quelque part, là-bas, dans la prairie. Ce fut le bonheur. Les récoltes commencèrent. Avec le prix du blé, on acheta de nouvelles parcelles de terre. La ferme eut bientôt 100 hectares. Elle était couverte de moissons, et, dans la maison, la jeune femme élevait trois enfants, lorsque, en août 1914, on apprit que la France avait besoin de ses hommes.

La décision était dure à prendre. Elle fut immédiate. Marcel Dugas débarquait au Hâvre, en costume de colon, dès le 13 septembre, et rejoignait son régiment, à Bernay. Sergent instructeur, cet homme d'énergie eut bien vite fait de se faire connaître comme un entraineur. Le 1er juin 1915, il partait pour le front de guerre. La mort le guettait comme tant d'autres. Il avait pensé à elle le premier. Chrétien de race, donnant, de sa foi, cet exemple tranquille et sans forfanterie, que la vérité inspire et où elle transparaît, il venait de répondre à sa qui s'inquiétait de ce départ: "Ce que Dieu fait est bien fait. Si je meurs, Madeleine, c'est que ma mort sera plus utile que ma vie."

Le 25 septembre, à la tête de ses hommes, qui sortaient du Bois de la Folie et marchaient à l'assaut, il fut frappé mortellment. Pendant quinze jours, son corps demeura entre les lignes. Les hommes voulaient le ravoir, et l'ensevelir, parce que Marcel Dugas avait été un Français très courageux, très bon, et leur ami. Trois d'entre eux, une nuit, en rampant, allèrent, sous les balles ennemies, relever le corps du sergent, qu'ils rapportèrent dans une capote. Ils l'ont inhumé dans le cimetière de Neuville-Saint-Vaast.

Je voudrais qu'on décernât la croix de guerre à ce brave, qui est venu de si loin pour mourir pour nous. Je voudrais que dans la ferme où la jeune veuve est restée avec ses quatre enfants,—le quatrième est né au début de 1915,— la petite croix de bronze, avec son ruban vert et rouge, fût pendue à la muraille, et qu'on pût dire aux passants de la prairie canadienne: "Voyez, celui qui bâtit de ses mains la maison a tout quitté pour la France, et la France s'est souvenue."

Dans une grande ferme de la Mayenne, on bat le blé; il faut se hâter, le temps est mauvais. Plus de trente hommes ou jeunes gens, voisins qui s'entr'aident et vont d'une ferme à l'autre avec la machine, s'agitent autour de la batteuse. Ils apportent, au bout des fourches, les gerbes que le chef, le fermier, debout, les bras nus, délie d'un coup de main, étend sur la table inclinée et pousse dans la cage où tout vire et tout ronfle; d'autres bâtissent le pailler; d'autres, au versoir du moulin, soulèvent la poche pleine de grain nouveau, la chargent sur leur dos, et s'en vont, titubant sous le poids, poursuivis par la trombe de poussière, qui s'arrondit en queue de coq, et qui traverse l'aire, et monte jusqu'au grenier, et pleut sur le toit bleu. Tous les quarts d'heure, une charrette arrive, et grossit le gerbier qui diminuait. Car il faut tout faire à la fois, cette année, à cause de la pluie qui menace, et pour ne point déplaire aux équipes surmenées. La récolte n'était pas toute rentrée, quand ont est venu dire au maître du logis: "Ce soir, on bat chez vous." Le champ qui touche l'aire, le petit champ enveloppé de chênes, a encore toutes ses javelles en tas sur les sillons. Hue la Blanche! le froment ne fera pas la halte habituelle, entre la mort des tiges et la mort des épis.

Pendant qu'ils travaillaient et que, dans la maison, les femmes fricassaient du lard à pleine poêle, et faisaient bouillir le chaudron, un homme est venu, par le jardin, avec une dépêche à la main. Personne ne l'a vu venir, si ce n'est la mère qui commande tout, la mère dont le fils aîné est aux armées. Un instant après, une voix a crié, et elle a dominé le bruit de la machine et des gens: "Le père? Viens t'en vite!" Et dès lors, dès qu'il a eu posé le pied, pour descendre, sur le barreau de l'échelle, tout le monde s'est tu, les vieux, les jeunes; le moteur seul a continué de ronfler. Vingt minutes se sont écoulées. Le fermier a reparu. Il était tout blanc de visage. Il essuyait ses yeux du revers de sa main. Quand il a eu repris sa place, dominant l'aire, et les têtes inquiètes, levées vers lui, il a étendu le bras vers le champ aux javelles, et il a dit:

— Pour mon fils, qui est mort là-bas, je donne aux pauvres le blé de mon champ!

Nous reviendrons vers l sud-ouest. Là, dans le Bocage, il y a une belle famille nombreuse, à laquelle l'Académie vient de décerner un prix de 1,000 fr. On travaillait à rentrer la moisson. le père et les enfants étaient dehors; on ne s'attendait pas à l'aubaine. Le notaire, averti, est allé annoncer la bonne nouvelle. A qui a-t-il parlé? Je n'en sais rien. Les fermes de cette Vendée sont rarement désertes. La mère veille, ne quittant guère la maison, les étables, les granges, le poulailler. Et puis, il y a, presque toujours, un aïeul retiré là, près du chef, des frères ou des soeurs, vieux garçons ou vieilles filles, ou ménages moins chargés d'enfants: car les fermes sont grandes, et la bonté des coeurs est grande aussi.

Or, le lendemain, la visite fut rendue, et celui qui venait, homme considéré dans tout le pays, dit simplement:

— Monsieur le notaire, je voudrais un avis.

— Demandez.

— Voilà: la Providence m'envoie 1,000 francs. Je ne comptais pas sur cet argent-là. J'ai l'idée de partager avec les cinq frères et soeurs qui habitent avec moi. Qu'en pensez-vous?

Et il fut fait comme on avait dit.

Deux jeunes femmes coupent le blé à la faucille, courbées, l'une près de l'autre. Elles sont lasses, elles se redressent. Elles ont le visage grave et doux de celles qui songent beaucoup, et parlent peu. L'une d'elles regarde au loin les épis, sous le soleil, elle les regarde avec une sorte de tendresse, et remue les lèvres, comme si elle causait avec eux.

— A quoi penses-tu, Madeleine?

Elle répond:

— Je pense qu'il y a le Saint-Sacrement dans la moisson.

Et cela fut dit encore dans la Vendée très sainte.

RENE BAZIN,
de l'Académie française.

THE MANITOBA TEMPERANCE ACT

Take notice that the following applications for Licenses have been made, namely: Charles M. Teeple, for a Druggist's Retail License, at No. 9 Provencher avenue, St. Boniface, Man.

Section 20 of "The Manitoba Temperance Act" provides as follows:

"20. Any ten or more ratepayers resident near the warehouse or store proposed to be licensed may object to the granting of any license for such warehouse or store, provided that, within three weeks after the last publication of notice of the application therefor, they cause written notice of their objection, stating the grounds thereof, to be filed in the Department of the Attorney-General and to be given to the applicant personally or by delivering it to any person at the premises proposed to be licensed, or by posting it up on such premises, but nothing herein contained shall be construed to relieve the chief inspector from inquiring into the particulars pertaining to and reporting fully upon each application."

And all persons wishing to oppose the granting of the aforesaid applications will govern themselves accordingly.

Dated at St. Boniface, this 27th day of September 1917.

J. N. MACLEAN,
Chief Inspector.

UN DEVOIR MECONNU

Le devoir de secourir matériellement le prochain, de lui venir en aide par le travail et la sympathie, nos Canadiens l'ont magnifiquement rempli depuis le début de la guerre. Les mains agiles ont pris l'aiguille et le crochet; les plus délicates, afin de guérir les lointaines blessures, ont rougi leurs doigts inaccoutumés à manier les tissus grossiers...

Une fraternité immédiate et touchante s'est manifestée depuis trois ans, l'obligation du travail et du sacrifice s'est faite impérieuse l'on peut dire malgré l'horreur des événements qui se poursuivent et nous menacent de plus près que les bases de la paix sont jetées; elles sont jetées dans les âmes qui ont reconnu les principes de l'ordre providentiel.

Mais ce n'est pas tout de reconnaître un principe; encore faut-il en toutes circonstances savoir l'appliquer. Souvent les meilleures volontés s'y méprennent. La loi de la fraternité, du travail et du sacrifice prend des formes diverses: la diversité des missions fait la diversité des devoirs. Il importe que les uns et les autres soient intégralement remplis.

De tous les devoirs particuliers aux diverses classes sociales, il n'en est peut-être pas de plus difficile à discerner et de plus méconnu que le devoir des femmes des classes aisées, de celles à qui une organisation sociale relativement récente, a enlevé presque toute obligation immédiate de travail et à qui elle offre à profusion les brillantes attractions du plaisir et du luxe. Sans aucune ironie d'ailleurs et sans soupçonner peut-être l'absurdité d'une telle appellation, on les désigne: "celles qui n'ont rien à faire." N'avoir rien à faire, formule impie, si elle ne prétendait couvrir la seule liberté de choisir ses occupations. L'ouvrière laborieuse suit au jour le jour la voie pénible mais droite de son travail quotidien. La jeune fille retenue au foyer par l'engrenage des mille soins du ménage, n'hésite pas non plus devant la tâche nécessaire. Mais toutes celles qui ne sont pas ou que très peu astreintes à la rigueur d'un devoir clairement tracé à l'avance doivent comprendre que n'avoir rien à faire n'est pas un état chrétien et qu'il faut de toute nécessité servir. La richesse sous ses formes multiples n'est jamais un droit à l'oisiveté, au luxe, à l'arrogance, à l'immoralité. Un âge de foi avait gravé au coeur des populations croyantes cette vérité simple et sublime que "le riche est le trésorier du pauvre". Etre un fidèle administrateur, quelle responsabilité! Non seulement devons-nous faire l'aumône mais la rendre efficace par le souci des maux d'autrui et la connaissance des moyens propres à les secourir; non seulement acquérir une culture intellectuelle qui soit un agrément raffiné mais encore la fortifier de telle sorte qu'elle soit utile aux bonnes causes; non seulement devons-nous éviter le mal qu'une influence prépondérante aggraverait mais faire le bien.

Voilà le devoir des élites, devoir trop souvent ignoré! Il ne concerne pas de rares exceptions, il regarde toutes les femmes des classes dirigeantes. Il constitue un idéal très élevé c'est vrai, mais qui devient accessible grâce à une intelligente et chrétienne formation.

C'est un lieu commun de dire qu'il faut par l'éducation préparer la jeunesse à la vie. Cet axiome prend un sens nouveau et combien pressant lorsqu'il s'agit des jeunes filles des classes dirigeantes. Il ne leur suffit pas d'avoir des vertus médiocres, elles doivent par vocation être remplies de zèle; elles doivent rechercher quand c'est possible les avantages d'une instruction supérieure qui abrite leur prestige en toutes circonstances. Ne craignons pas pour elles, une longue assiduité à l'étude et aux besognes sérieuses. Des plaisirs légers, des occupations quelconques ne sauraient les préparer aux tâches qui leur incomberont demain, celles d'éclairer des âmes soeurs et d'y entretenir une vaillante sérénité. Car l'élite féminine, c'est la mère capable d'élever des enfants qui à vingt ans viendront encore lui demander conseil; c'est l'épouse en qui son mari se confie; c'est l'amie dont la conversation vous rend meilleur.

N'est-ce pas d'une telle élite féminine que notre société a besoin pour s'établir enfin dans la Paix? de celle qui introduit au foyer le respect de la maternité et dans la société l'amour de la vie chrétienne?

Deux oeuvres sont établies chez nous particulièrement en vue de la former. Je me permets de les signaler aux âmes de bonne volonté; c'est l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles et les cercles d'études sociales. L'une complète suivant le programme classique l'enseignement général comencé au couvent, l'autre donne les notions utiles à l'action sociale. Plus que jamais ces oeuvres s'imposent et demandent à canaliser la sève montante et les généreuses énergies de notre jeunesse féminine.

JUSTINE HARDEL.
(De la "Bonne Parole").

Avis aux Français ayant des biens et intérêts privés en pays ennemis et occupés

Le gouvernement français se préoccupant de la sauve-garde des biens et intérêts que des Français dans les pays ennemis ou occupés par l'ennemi, il lui est indispensable de les connaître dès à présent pour envisager les mesures qu'actuellement il peut prendre et celles qui devront être prévues ultérieurement.

Un décret promulgué le 1er septembre 1917 et un arrêté publié le même jour ont établi *l'obligation* de la déclaration de ces biens et intérêts dans les pays ennemis et occupés sont donc instamment invités à s'adresser au Consulat Général de France au Canada, 347 Avenue Viger, Montréal, qui leur fournira, avec les imprimés à remplir, tous les renseignements utiles pour cette déclaration.

LE CAMP MILITAIRE A SAINT-CHARLES

Les chars électrics de Saint-Charles laissent les coins des rues du Portage et Main: 5.53, 6.29, 7.06, 7.43, 8.20, 8.57, 9.34, 10.11, 10.48, 11.25 a.m., 12.02, 12.39, 1.16, 1.53, 2.30, 3.07, 3.44, 4.22, 5.00, 5.39, 6.18, 6.57, 7.35, 8.13, 8.51, 9.28, 10.05, 10.42, 11.19 p.m. *Heures du dimanche*: 6.51, 7.24, 7.57, 8.03, 9.03, 10.07, 10.43, 11.19, 11.55 a.m., 12.31, 1.07, 1.44, 2.21, 2.59, 3.37, 4.14, 4.52, 5.30, 6.07, 6.45, 7.22, 8.00, 8.38, 9.15, 9.53, 10.30, 11.08 p.m. Faisant connection avec le char spécial entre Saint-Charles "Y" et au bout de la ligne du Camp. Billets aller et retour au camp en route sur les chars de Saint-Charles et Headingly, 25 sous aller et retour, 2 heures.

Faites une promenade en tramway aujourd'hui

VENTE A L'ENCHERE DES TERRAINS D'ECOLE

Avis public est par la presente donné qu'une vente à l'enchère des terrains d'écoles dans la province de Manitoba aura lieu aux endroits et aux dates suivantes:

Beausejour, Manitoba, mardi le 9 octobre 1917, à 10 heures a.m.

Teulon, Manitoba, jeudi le 11 octobre 1917 à 10 heures a.m.

Swan River, Manitoba, mardi le 16 octobre à 10 heures a.m.

Birtle, Manitoba, vendredi le 19 octobre 1917 à 10 heures a.m.

Les terrains seront offert en vente quart de section, sujet à un prix fixé dans chaque cas et seront vendu sans considération des persones qui en auront pris possession illégalement. Mais ces personnes seront allouée jusqu'au 1er juin 1918 pour enlever leur improvement sur les dits terrains tels que clôture, etc.

La vente sera seulement pour le privilège de possession et sera sujette aux droits de reservation en faveur de la Couronne.

Toute personne qui n'était pas sujet britannique au commencement de la guerre où qui à cessé d'être sujet britannique est par la présente notifié qu'elle na pas le droit d'acheter ces terrains sous peine d'amende où d'avoir la vente cancellée et les paiements faits seront canceddées.

Lés corporations controlées directement où indirectements par des "Foreigners" sont égalèment prohibtée d'acheter ces terrains et seront sujet à la même amende.

TERE DE PAIEMENT

Un dixième comptant au moment de la vente, et la balance dans neuf instalement anuuel égale avec intérêt à par cent par année sur la balance de l'agent du excepté dans le cas où la terre vendue n'excèdera pas quarante acres, dans ce cas les termes de paiements seront un cinquième comptant et la balance dans quatre paiements annuel avec intérêt à 5 par cent par année.

Les scrips ou warrants ne seront pas acceptés en paiement.

Lorsqu'un terrain sera adjué, l'acquereur devra immédiatement de posé la somme de cent piastres avec le commis en charge de la vente autrement le dît lot sera vendu de nouveau. La balance de 'instalement comptant sera payé avant la clôture de la vente sinon le depot de cent piastres sera retiré de la vente.

Pour éviter les delais les acheteurs devront faire marquer les chèques par une banque incorporée en Canada padroits de la vente ou en billets de banyable à leur ordre et au par aux enque.

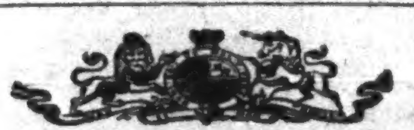
Les cheques non marqués ne seront pas acceptés.

La liste donnant plus d'information pourra être obtenue en s'adressant au controleur des terrains d'école. Département de l'Intérieur, Ottawa, Ont., à Frank A. Collins, Surintendant des Terrains d'Ecole, Winnipeg, Man., ou aux agents des terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

Par Ordre,
FRANK CHECKLEY,
Controlleur.
Département re l'Interieur,
Ottawa, 1917.

47—49.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Fumez le Tabac "HEROS"



ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Un comité adjoint de l'Association s'occupe actuellement à colliger une statistique exacte de nos groupes canadiens-français disséminés dans tout le Manitoba. Nous ne saurions trop engager toutes les personnes quelles iis s'adresseront, à leur donner tout l'encouragement possible. La précision dans les renseignements est d'un secours très appréciable dans toute organisation qui a la volonté de faire oeuvre utile.

Tous nos remerciements à ceux et à celles qui ont répondu à l'appel que nous lancions, en août dernier, aux instituteurs et institutrices du Manitoba pour qu'ils restent dans l'enseignement, cette année encore, en dépit de toute décision contraire qu'ils auraient pu prendre. Nous connaissons telle et telle jeunes filles qui pouvaient et voulaient ne plus enseigner et qui, cependant, sur nos demandes, ont conclu un nouvel engagement, pour l'année. Celles-là ont droit à toute notre reconnaissance.

Nous présenterons bientôt au public canadien-français le compte-rendu des vérificateurs des livres de l'Association depuis le début de l'oeuvre jusqu'au 30 juin de cette année. Tous pourront se rendre compte de la manière dont les finances ont été administrées.

L.-P. GAGNON,
Secrétaire de l'Exécutif.

LES CONFERENCE A L'UNION CANADIENNE

Dimanche, le 7 octobre, à 8 heures p.m., dans la salle de l'Académie Provencher, le Sergent Guillaume J. Charette fera une conférence intitulée: "Impressions de Voyage."

M. Charette, parti en 1914 pour la guerre, en est revenu tout dernièrement, et il sera sans doute très intéressant.

Tous sont invités. Venez en foule.

SACRE-COEUR

Les prix de la première partie de cartes, donnée le mardi, 25 septembre, ont été gagnés: celui des dames, un magnifique coffret contenant divers objets pour toilette, offert par M. George Bruyère, a été décerné à Mme H. Lévêque. M. Joseph Pomerleau a été l'heureux gagnant d'un superbe couteau de poche en nacre, offert par M. Hervé Sala. Nous remercions également Messieurs Jos. Sala, L. Pomerleau et Louis Dubuc, qui ont fourni les cigares et les cigarettes.

La deuxième partie du mardi 2 octobre sous les auspices de la Commission Scolaire a été un succès comme la première. Venez de plus en plus nombreux à ces charmantes soirées qui auront lieu tous les mardis dans nos belles salles d'Ecole à 8 heures du soir. Vous pouvez être certain d'en emporter un bon souvenir et le plus grand désir de ne plus en manquer une.

AU CLUB "LE CANADA"

Un bon nombre de membres et d'amis du club "Le Canada" se sont réunis vendredi soir, dans les salles du club, pour la première partie de cartes de la saison. Les prix ont été décernés par M. R. Zanettim, président du comité des jeux, comme suit: 1er prix des dames, un cocotier jumeaux en argent, offert par l'association des jitneys, Mme Jos. Lanarre, prix de consolation, Mlle Deschênes; 1er prix des hommes, une boîte de cigares importés offerts par M. H. L. Chabot, de la maison Richard-Béliveau et vice-président du club, M. G. Duchêne; prix de consolation, M. J. Langelier. La prochaine partie aura lieu demain soir à 8h. 30.

La salle à manger du club "Le Canada" continue à être l'endroit préféré des personnes de langue française ayant à prendre leurs repas en ville. L'addresse, 282, rue Main, en face du Bureau Industriel, est maintenant connue de tout le monde.

Le Conseil d'Organisation du "Le Canada" est composé des personnes suivante: A. H. de Trémaudan, président; J. H. Bergevin, secrétaire; R. Zanettin, S. A. Nault, Jos. Lanarre. Tout un programme d'amusements et de séances instructives a été élaboré pour la saison d'hiver qui commence.

Le club "Le Canada" poursuit persévéremment son but qui consiste à faire sa part pour l'union de tous ceux qui parlent français sur le terrain des questions nationales.

Communiqué.

M. C. P. GAUDET

Les funérailles de M. Charles Philippe Gaudet, le plus ancien employé de la Baie d'Hudson dans l'Ouest ont eu lieu à Saint-Norbert la semaine dernière au milieu d'un grand concours d'amis.

M. Gaudet avait passé la plus grande partie de sa vie dans le District de la Rivière McKenzie. Il était âgé de 98 ans et était arrivé au Nord-Ouest en 1851.

Depuis 42 ans il était stationné au Fort Good Hope. Il se rendait dans la province de Québec sa province natale quant la mort le frappa à l'Hôpital de Saint-Boniface.

Il laisse un fils en charge des magasins de la Baie d'Hudson au Fort Alexandre, M. Léon Gaudet. Trois autres de ses fils habitent le Nord, Frederic, John et Charles. Une fille qui habite Saint-Boniface.

Le service funèbre a été chanté par M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert. MM. Fred et Léon Gaudet ainsi que Mlle Gaudet assistaient aux funérailles.

Nous prions la famille d'agréer l'expression de nos sincères sympathies.

C. O. F.

L'installation des officiers de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques aura lieu mercredi prochain le 10 du mois courant. Mgr l'Archevêque. Mgr Budka, le révérend M. Jubinville, chapelain de la Cour No. 252 le Rév. M. Prud'homme, et plusieurs autres révérends rehausseront l'éclat de la cérémonie. Les membres de l'ordre sont priés de s'y rendre engrand nombre. N'oubliez pas la date: mercredi prochain, à 8 heures p.m., No. 66 avenue Provencher.

Bazar du Sacré-Coeur

Le Rév. Père Curé a annoncé en chaire dimanche (le 23 septembre) dernier l'organisation complète et définitive de bazar, dont l'ouverture aura lieu le lundi 19 novembre prochain:

Président d'honneur: Mesdames I. Richer, J. B. Lauzon, H. Pélissier, G. Théroux, A. Bourbeau, J. Collon, H. Chevrier, P. L'Heureux et A. Bénard.

Comité de direction: Madame J. P. Tremblay, présidente active; Madame E. Moissan, vice-présidente; Madame R. Chauvière, secrétaire.

Présidentes des tables de fantaisies: Mesdames E. Guertin et L. Leduc; Mme Bouveron, table des cartes; Mme Bédard, table des goûters; Mme T. H. Roy, table des liqueurs douces; Mme V. Guilbert, table des loteurs; Mesdames Messier et A. B. Desrochers, tables des poupées.

Les Enfants de Marie et les autres demoiselles de la paroisse s'occuperont de la roue de fortune, de la pêche et du programme musical. Mademoiselle Rita Chevrier de la table des bonbons.

Sur le comité de couture: Mesdames J. Olivier, J. Gingras, F. Castela.

Ces dames et ces demoiselles pourront se choisir des auxiliaires parmi leurs connaissances pour leur aider dans la collection ou la vente des objets de leurs table.

La paroisse dès maintenant ressemble à une véritable ruche: tout le monde travaille à qui mieux et il est à espérer que les amis du dehors voudront également y contribuer en envoyant au Rév. Père Curé, un petit souvenir comme signe de sympathie pour notre belle oeuvre.

Chez Nous ET autour de Nous

M. Henri Collin à acheté la maison de M. Azarie Leblanc, rue Dumoulin.

La maison Grymonpré et Fontaine annonce à sa nombreuse clientèle qu'elle continuera de lui rendre les mêmes services que par le passé, malgré les bruits ou avis qui auraient pû circuler ou être publiés regardant la fermeture de ses portes. Vous serez donc toujours les bienvenus à son magasin, 57, avnue Provencher, et n'oubliez pas son numero de téléphone Main 4930.

Assemblée des membres de l'Union Métisse de Saint-Vital dimanche prochain le 7 octobre à la résidence de M. Joseph Riel, à 2 heures de l'après-midi.

M. Paul Leveillé, de la Banque de Toronto, est arrivé ces jours derniers accompagné de sa femme d'un voyage dans la province de Québec. Ils vont résider sur la rue DesMeurons à Saint-Boniface.

Ceci est le programme qui sera donnée dans la salle du Collège de Saint-Boniface dimanche soir, le 7 octobre, à l'occasion de la bénédiction de l'église belge:

Ouverture—Fanfare

Chanson ....par J. Isherwood

Quand les chats sont sortis, operette par Ch. LeRoy-Villars. Présentée par William P. Leveque et J. L. de Ambrosis, du "Cercle Dramatique Provencher."

Morceau par la Fanfare.

"Les Lanciers de Belgique" donnée par M. A. Hoornaert, (Président du "Club Belge")

"La Bataille"—Declamation tragique par William P. Leveque, président du Cercle Dramatique Provencher.

Declamation par Mlle Agnes Van Belleghen.

"Le Depart" — Declamation tragique par J. L. DeAmbrosis secétaire et tresorier, Cercle Dramatique Provencher.

Morceau de piano par Mme Delmarque et Mlle Goguillon.

"The Chums"—Vaudeville number by "Two Chums"

Morceau de Fanfare.

Homage des Alliés à la Belgique.

La consommation du veau au Canada

On a souvent demandé pourquoi le Controlleur des Vivres ne défend pas aussi l'usage du veau. La destruction de ces jeunes animaux n'est-elle pas une partie économique?

Voilà des questions discutables. Qu'il y ait profit à élever les veaux pour l'industrie laitière ou pour la boucherie, il ny a aucun doute. Mais si le cultivateur élève des veaux médiocres, il perd et son lait, et son beurre, et son fromage. Il arrive qu'on ne peut compter sur certains veaux ni pour l'industrie laitière, ni pour la boucheries. Ainsi, des veaux provenant de bovins laitiers ne pourraient promettre grand profit en en faisant du boeuf: tués jeunes, au contraire. ils font une viande excellente.

Si l'on veut obtenir les meilleurs résultats d'un troupeau de bovins, il est essentiel de faire une sélection ou triage, principalement parmi les vaches ou génisses. Alors, seulement pourrons-nous améliorer et l'une et l'autre espèce. Remarquons aussi que la grande proportion de veaux tués proviennent de bovins laitiers.

Il devient donc évident que la prohibition du veau comporterait des pertes économiques pour le présent: la nourriture sans profit et une source de dégénérescence du troupeau.

Il est encore assez étrange que, bien que depuis des générations, nous ayons et mangé et manipulé le veau, bien peu savent le définir. Le veau de boucherie ne doit pas dépasser huit semaines et doit en avoir au moins quatre. Mais bien qu'il y ait une espèe spéciale de bovins de boucherie qui produisent le veau, il est incontestable que les veaux de l'espèce laitière peuvent également faire une excellente viande. Le fait est, d'ailleurs, que la plupart du veau consommé provient des bovins laitiers.

Un veau abattu pèse de 65 à 70% de son poids vivant, tandis qu'un boeuf ne donne que 55 à 59%. D'ordinaire, un veau pèse entre 100 et 200 livres; le poids du veau de choix atteint de 120 à 260 livres. Il va de soi qu'il faut consommer le veau frais et les meilleurs morceaux proviennent des quartiers d'arrière. La tête, la langue, le coeur, le foie, etc., sont des viandes délicates et précieuses. Les ris, deux glandes, l'une sous la gorge et l'autre près du coeur, ne se trouvent que chez les veaux nourris du lait de la mère, et disparaissent quand le veau est mis à l'herbe ou à la pâture solide.

Il se vend de 150.000 à 180,000 veaux sur les marchés de Toronto et de 350,000 à 380,000 à Montréal. De ce nombre, la moitié en mars, avril et mai. Il est difficile de calculer le nombre de veaux abattus en dehors des grands abattoirs, sinon au moyen du recensement décennal.

D'ailleurs, la production du veau devrait être considérée comme une chose secondaire, un produit secondaire de l'industrie laitière et de l'élevage. On ferait une grande erreur de le considérer autrement.

Comme exemple, nous citerons le fait que les 43,842 veaux entrés à la Pointe St-Charles. près de Montréal, cette année, il y en avait 9,400 propres à faire du boeuf; de même aussi à Toronto, 8,194 sur 34,031.

Si donc l'on prend une moyenne de 22.6% sur un total d'environ 540,000 veaux (Montréal et Toronto) cette année, au moins 113,000 de ces veaux n'auraient pas dû être abattus. Il s'ensuit que le problème se réduit à trouver un moyen de ne plus laisser abattre ces 22.6%.

RHUMATISME DES PLUS DOULOUREUX

Douleurs terribles continuelles jusqu'à ce qu'il prît "FRUIT-A-TIVES".



MR. LAMPSON

Verona, Ont., 11 nov. 1915.

"Pendant plusieurs années, j'ai souffert du *rhumatisme et de douleurs affreuses dans le côté et, le dos,* provenant d'efforts et d'avoir levé des poids trop lourds.

J'avais abandonné tout espoir de devenir en santé, lorsqu'un ami me recommanda "Fruit-a-tives", et *après avoir pris une première boîte, je me suis senti tellement mieux* que j'ai continué à en prendre, et je suis maintenant en santé parfaite, grâce à votre remède".

W. M. LAMPSON.

Vous qui lisez ceci—si vous avez quelque maladie des rognons ou de la vessie, ou si vous souffrez du rhumatisme ou de douleurs dans le dos ou dans l'estomac, faites l'essai de "Fruit-a-tives". 50c. la boîte, 6 pour $2.50, grandeur échantillon, 25c. Chez tous les pharmaciens, ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

En resumé, il est bon de faire le triage des veaux provenant des deux espèces de troupeaux: laitiers et de boucherie, et les abattre jeunes, quand on s'aperçoit qu'ils ne seront d'aucun profit comme gros bétail.

LES BOCHES ET LA PAIX

UNE CONFESSION

Le professeur Doorman, député radical du Reichstag, répondant à un discours du comte Schwerin dans lequel celui-ci parlait de "l'attaque de nerfs" de cette assemblée, le 19 juillet, lors de la résolution de paix, écrit dans le "Berliner Tageblatt" que la majorité du Reichstag l'a votée en se basant sur les calculs les plus sérieux. D'après lui, la vraie question n'est pas de savoir si l'Allemagne peut continuer la guerre, mais si elle a des chances d'y gagner quelque chose en poursuivant les hostilités. On peut déduire de ce qui suit quel est le véritable caractère de la campagne de paix en Allemagne.

"Lors de la discussion au sujet de la résolution de paix, aucun doute ne fut exprimé dans aucun groupe sur la possibilité de poursuivre notre résistance. Toutefois, il restait encore cette question de tactique de savoir si le Reichstag se contenterait d'enregistrer ce point satisfaisant tout en passant sous un silence résigné le seul grand point fondamental; la continuation de guerre. Celui qui regarde la force agressive de nos ennemis et leur pouvoir résistance comme entachés de paralysie en raison de certains signes et suppositions, considère toute immixtion non militaire dans le cours des événements comme superflue et même injurieuse. Car cela doit lui paraître une folie incroyable de parler de réconciliation quand, d'après lui, les armes décideront de la guerre en notre faveur.

"Oui, certainement. Mais qu'arrivera-t-il donc si ces suppositions incertaines ne sont pas vraies et si la force de nos ennemis se prolonge durant tout l'hiver et même tout l'été prochaine? Qu'arrivera-t-il, même si nous pouvons encore nous défendre? Et qu'y gagner? Entrevoyons - nous raisonnablement la possibilité d'être capables à une date postérieure, dans une année par exemple, de donner à la paix une tournure assez favorable pour que les sacrifices ultérieurs que nous aurons encore à faire en vaillent la peine? Cette question fut soulevée à la Chambre, mais, autant que nous nous en souvenions aucune réponse affirmative ne fut donnée par aucun groupe; bien plus, aucune tentative même ne fut faite pour avancer des raisons convaincantes en faveur d'une telle affirmation."

Le professeur Doorman déclare en trminant que la majorité du Reichstag, à laquelle il appartient, a répondu à la question par la négative, et que lui et ses amis ne doivent pas être accusés de pessimisme pour avoir eu le courage de regarder la situation en face.

LES RIDES ET LEURS CAUSES

(La Presse)

Il est hors de doute, Mesdames, que la peur des rides amène beaucoup de femmes à se soumettre aux plus dur sacrifices, dans l'espoir de conjurer l'apparition de ces plissements si peu désirables de la peau, et qui non seulement dénoncent l'âge, mais vieillissent de dix ans et plus, celles qui en sont affligées. On aurait, mes chères lectrices, beaucoup moins de ces vilains stigmates si on voulait corriger en soi quelques mauvaises habitudes, dont je vais vous démontrer ici les pénibles résultats. Lavater écrivait avec raison, que la seule cause de cette petite raie droite indélébile entre les deux sourcils est due au froncement des sourcils. Lever les sourcils à propos de tout et de rien, se paie par de longues rides transversales sur le front, qui vieillissent de cinq au moins de plus que l'âge réel. Un sourire artificiel, c'est-à-dire forcé, imprimé deux grands plis (les moins désirables à mon avis) du nez et du coin de la bouche, et enfin, rester assise tard dans la nuit à lire des romans ou tout autres livres qui sont de nature à impressionner, voilà, mesdames, ce qui creuse autour des yeux ces terribles petits sillons entrecroisés qui défigurent les plus jolis visages.

Soyez bien persuadées, Mesdames, que toutes les pâtes, les lotions, les cosmétiques du monde n'y pourront rien, car si votre peau est ridée, c'est que les chairs du visage ont perdu leur fermeté, grâce aux mauvaises habitudes mentionnées plus haut; la peau est devenue flasque, et n'ayant aucun moyen à votre disposition pour la ramener à sa forme primitive, elle descend et descend chaque jour de plus en plus, emportant avec elle votre gaîté, votre courage et votre énergie, si bien que vous vieillissez réellement de caractère et d'apparence. On a dit avec raison que l'âme, puisque l'âme agit puissamment sur l'expression et l'aspect physique de la face. C'est donc en éprouvant un bonheur sensible que nous arriverons à rendre à notre visage cet aspect séduisant d'autrefois et ce bonheur ne peut se réaliser sans qu'on y mette de la satisfaction personnelle. Donc, Mesdames, si vous craignez les rides, dont la plus petite, suivant le mot de Théophile Gauthier, peut servir de fosse au plus grand bonheur, fuyez, en outre des mauvaises habitudes déjà mentionnées, la réflexion prolongée, les passions, la colère, la jalousie, l'envie, afin que tous ces vilains défauts n'affectent pas votre épiderme.

La semaine prochaine, je vous donnerai quelques formules domestiques qui auront pour effet de rendre un réel service à celles qui, comme moi, ont horreur du bavardage indiscret et souvent exagéré du langage des rides.

J. D'O.

Séchage et mise en conserve des fruits et des légumes

On s'intéresse beaucoup par le temps qui court aux mesures adoptées pour faire l'éducation de la femme dans le séchage et la mise en conserve des fruits et des légumes au Canada.

Le besoin urgent de conserver les aliments a été la cause que l'attention s'est tournée plus spécialement du côté des produits avariables. Les gouvernements provinciaux notamment, par leurs départements d'Agriculture, ont entrepris d'une manière générale de faire l'enseignement pratique au moyen des démonstrations qui ont été menées surtout par les organisations féminines. Mais il y a aussi nombre de petites villes et villages qui n'ont eu aucune assistance sous ce rapport.

Nous conseillons à tout le monde de se procurer de leur gouvernement provincial respectif les tracts ou brochurettes concernant le séchage et la conservation des fruits et des légumes.

Vu le manque de flacons, on craint déjà qu'une bonne partie de la récolte ne puisse être mise en conserves. On ignore peut-être que beaucoup de produits, comme les haricots, les pois, les carottes les artichauts suisses, peuvent être séchés sans perdre de leur saveur. Le procédé et les appareils sont très simples et il est aussi facile de sécher les fruits et les légumes que de les mettre en conserves, tout ce qu'il faut, c'est une espèce de tamis sur lequel on dépose les produits à être séchés, en prenant soin de ne pas les exposer aux mouches, etc. Par le procédé peu coûteux et très efficace du séchage, il est facile de conserver les pommes, les poires, les haricots et toutes les herbes potagères: le persil, le thym, la menthe, etc.

(Communiqué du bureau du contrôleur des vivres.)

SOUVENIR D'AGADIR

M. KUHLMANN et M. CAILLAUX

A propos de la nomination de Kuhlmann au ministère des affaires étrangères de Berlin, le "Journal de Genève" rappelle l'annecdote suivante, dont il garantit l'authenticité, sur la crise de 1911:

Alors que la France et l'Angleterre négociaient, en parfait accord, pour limiter les prétentions insolentes du gouvernement allemand, Kuhlmann fit visite à une haute personnalité du Foreign Office et lui dit:

—"Nous allons à des désastres: ne voulez-vous pas m'aider à maintenir la paix en Europe?"

—"De tout coeur," répondit le diplomate anglais.

—"Eh bien! alors, pourquoi êtes-vous plus Français?"

—"Pas à ma connaissance," répondit son interlocuteur.

—"Mais vous savez pourtant que le gouvernement français est prêt à faire des concessions beaucoup plus importantes que celles que vous soutenez officiellement."

—"Mais vous savez pourtant que le gouvernement français est prêt à faire des concessions beaucoup plus importantes que celles que vous soutenez officiellement."

—"Pas le moins du monde." affirma son collègue britannique, un peu surpris.

Un an après, Kuhlmann disait au même diplomate: Je vous fais toute mes excuses; je n'ai, du reste, jamais douté de votre parole d'honnête homme. Je sais maintenant que vous n'étiez pas au courant des négociations officieuses de M. Caillaux."

Le plan de Kuhlmann au moment d'Agadir était de favoriser la France et d'obtenir, sans coup férir, avantages économiques et cession de territoire.

THEATRES

Walker—Cette semaine longue soirée musicale "Robinson Crusoe". La semaine prochaine avec matinée jour de fête, la comédie "Pollyanna" pour la semaine du 15 octobre. Le magicien Charles Carter.

La semaine prochaine est la semaine de la Société à l'Orpheum. Mademoiselle Nan Halperin est une chanteuse de première ordre. Les soeurs Kouns Nellie and Sara, nouvelles actrices qui remportent un grand succès. Deiro est maître sur le piano accordéon. Jean Adair, comédie. Paul McCarty et Elsie Fayye dans "Suicide Garden". William Egdirette avec son cheval et son chien. Vues animées. La bataille d'Arras montrant la retraite des allemands. Les canadiens à Vimy Ridge.

Winnipeg — Cette semaine "Where the Trail Divides" la semaine prochaine "The Tidal Wave".

PETITES ANNONCES

A LOUER — Maison à louer, 80, rue Dumoulin, s'adresser à L. H. Collin, 84, rue Dumoulin, Saint-Boniface, télé. bureau, Main 3617. Rés. M. 1445. 48—49

PERDU—Un cheval gris âgé environ de 5 ans. Une récompense est offerte à la personne qui le trouvera. John Rowan, Grande Pointe, Man. 47—48

ON DEMANDE — A acheter une très bonne maison. S'adresser à C. A. Gareau, 410 rue du Collège, Saint-Boniface. —47

Belles chambres à louer à l'Hôtel Québec, chauffées et éclairées. S'adresser à l'Hôtel. —46

ON DEMANDE — Une servante. Bonne gages. Pas d'enfants. S'adresser à Mme A. Gauvin, suite 1, Edifice "Le Manitoba", 42 avenue Provencher. Télé. M. 3377.

Beaux pigeons de race ayant eu des premiers prix à Winnipeg et Saint-Vital à vendre ou à échanger pour de la volaille. A. Laurent, 151 Lorne avenue, Norwood.

ON DEMANDE — Fille et garçons comme apprentis dans la fourrure. S'adresser à A. Lanthier, 207 rue Horace, Norwood, Man. —44

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

AVIS

M. L. Boulanger désir annoncer qu'il a ouvert un bureau au No. 18 rue Aulneau, téléphone Main 961; il continuera à faire des installations et réparations électriques en tout genre. Le traivaille qu'il lui sera accordé sera fait soigneusement, proprement et à des prix très moderés, L. Boulanger, électrician.